

Question écrite de Caroline Cassart, Députée,
à Anne-Catherine Dalcq, Ministre de l'Agriculture,
concernant
La notion d'agriculteur actif

Le secteur agricole est confronté à des défis majeurs en matière de préservation du foncier agricole dans l'ensemble de ses politiques.

À cet égard et afin de développer une stratégie foncière pour une agriculture à taille humaine et une Wallonie souveraine dans son alimentation, vous avez lancé plusieurs groupes de travail, notamment un sur le soutien à l'installation des jeunes agriculteurs et la notion d'agriculteur actif.

Madame la Ministre, quel est le calendrier de ce groupe de travail et quels sont les premiers retours de celui-ci? Quelles pistes sont sur la table et quelles mesures concrètes seraient à envisager?

Réponse de la Ministre Dalcq:

[Avril 2026]

Comme l'honorable membre le sait, la notion d'agriculteur actif soulève une question essentielle dans le cadre de l'attribution des aides de la PAC (Politique Agricole Commune).

Ce n'est pas une question simple. Ce n'est d'ailleurs pas un hasard si la Commission européenne a choisi de laisser aux États membres la responsabilité de déterminer eux-mêmes les critères à prendre en compte.

La question de la définition de l'agriculteur actif a été intégrée dans ma note d'orientation sur la stratégie foncière adoptée par le Gouvernement wallon le 5 novembre dernier au vu de ses conséquences sur le foncier agricole.

Le groupe de travail sur ce thème s'est déjà réuni à plusieurs reprises et les discussions sont constructives.

Dans le projet de modification du plan stratégique 2027, les conclusions de ce groupe de travail ainsi que les choix définitifs qui seront arrêtés seront intégrés en vue de leur adoption selon la procédure habituelle. L'objectif est clair: exclure les sociétés de gestion et favoriser le renouvellement des générations, les pensionnés qui installeront un jeune garderont leurs aides.